

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le onze juin réuni à l'Espace Culturel sous la présidence de son maire Monsieur André JACQUEMIN.

ETAIENT PRESENTS :

JACQUEMIN André, GASPARD Marie-France, FRATTINI Sylvain, CLAUDEL Michèle, SCHMALTZ Jean-Pierre, SEMPIANA Amélie, GERARD Françoise, CLAUDEY Yvette, VIRTEL Gérard, DIDELOT Pascale, BISCHOFF Yannis, FRECHIN Laurent, DA SILVA Stéphanie, CHAMPREUX Emilie, CHEVRY Violaine

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mr GERARD Christophe a donné pouvoir à Mr SCHMALTZ Jean-Pierre
Mr FRANCOIS Paul a donné pouvoir à Mr VIRTEL Gérard
Mr CREUSOT Jean-Noël a donné pouvoir à Mr BISCHOFF Yannis
Mr CLERC Jean-Philippe a donné pouvoir à Mr JACQUEMIN André
Mr BEAUX Emilien a donné à Mme GASPARD Marie- France

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

MM LAGARDE Mélanie, OHNIMUS Sophie, PIERRAT Tony.

PRESENTATION FONCTIONNEMENT BUDGET COMMUNAL

Secrétaire de séance : Mr FRATTINI Sylvain

Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du 11 juin 2020 et demande s'il y a des observations à formuler.

Pas d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N°2020/06/52 :

DESTINATION DES COUPES ET PRODUITS FORESTIERS 2020

Après présentation des coupes à asséoir en 2020 dans la forêt communale d'Eloyes relevant du régime forestier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'état d'assiette des coupes 2020 annexée à cette délibération, telle que présentée par l'O.N. F en application de l'article R213-23 du code forestier ;
 - DEMANDE à l'O.N. F de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
 - AUTORISE le Maire à signer tout document afférent ;
 - FIXE la destination des coupes et produits accidentels comme suit :
1. Pour les produits accidentels, de confier le soin à l'ONF de retenir la ou les destination(s) la ou les plus appropriée(s) au mieux des intérêts de la commune parmi celles prévues au paragraphe 1 et autorise le Maire à signer tout document afférent
 2. Pour les coupes ou parties de coupes, les produits accidentels le cas échéant les destinations en 2019 :

1) Ventes publiques

En cas d'adjudication infructueuse, les coupes ou parties de coupes pourront être vendues à l'amiable, de même que les lots de faible valeur.

Le conseil municipal confie par ailleurs à l'ONF le soin de fixer les prix de retrait pour toutes ces coupes ou parties de coupes.

2) Contrats d'approvisionnement de bois façonnés conclus par l'ONF :

Le Conseil Municipal accepte les modalités suivantes de mise en marché en contrats d'approvisionnement, sous forme de lots groupés, des bois issus des coupes ou parties de coupes précitées en application des articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de L'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2^{ème} mois suivant l'encaissement.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer tout document afférent.

N°2020/06/53 :

PROGRAMME DE TRAVAUX FORET 2020

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le programme de travaux 2020 au sein de la forêt communale tel que négocié avec l'ONF et soumis à la Commission, à savoir 13 502.96 € HT réparti en entretien pour 10 765.48 € HT et investissement pour 2 737.48 € HT.

Le programme d'actions proposé pour 2020 se décompose ainsi :

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté	Montant estimé HT
<p>Travaux sylvicoles 2020/2021 Intervention en futaie irrégulière : parcelles 21 et 45 Travaux combinant le dosage d'essence, nettoyage et la remise en état. Travaux à réaliser après coupe dans diverses parcelles Travaux incluant la fourniture de sapins de Noël</p>	10.50 ha	2 503.30 €
<p>Travaux d'infrastructure : Entretien des renvois d'eau 3 passages par an hors Evénements climatiques importants</p>	6.00 km	3 731.64 €
<p>Travaux d'accueil du public Opérations de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels et débroussaillage</p>	1 u	1 898.83 €
<p>Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers signalétique, Parcours de santé parcelle 48</p>	1 u	3 971.95 €
<p>Barrière simple, pivotante avec poteau de réception et bras de renfort, en douglas pour accès au belvédère Barrière simple pivotante avec poteau de réception et bras de renfort, en douglas parcelle 41 Fourniture de scellement en T Pose de mobilier bois et de signalétique bois d'accueil du public parcelle 41</p>	1 u	1 163.06 €
<p>Fourniture et mise ne place de panneaux réglementaires Type B7b belvédère des cuveaux parcelle 41</p>	1 u	234.17 €

Monsieur le Maire ajoute que ce programme est complété par des travaux d'exploitation :

- Classement des bois
- Réception des lots dans le cadre des parcelles prévues en contrat d'approvisionnement
- Assistance technique (encadrement de l'exploitation forestière)

pour un montant total HT de 20 281.16 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à 18 voix pour et deux abstentions :

- APPROUVE le programme de travaux en forêt pour 2020 exposé ci-avant
- DONNE autorisation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget.

N°2020/06/54 :

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET CCAS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe « CCAS » pour l'année 2020 d'un montant de 19 000 euros. Il précise que cette somme est prévue au budget primitif principal 2020.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe « CCAS » pour l'année 2020 d'un montant de 19 000 euros.

N°2020/06/55 :

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » pour l'année 2020 d'un montant de 2 000 euros. Il précise que cette somme est prévue au budget primitif principal 2020.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » pour l'année 2020 d'un montant de 2 000 euros.

N°2020/06/56 :

REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE FORET AU BUDGET PRINCIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la situation du budget annexe forêt et sur l'excédent qu'il présente au compte administratif de l'exercice 2019,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de prévoir un reversement de 50 000 euros au budget primitif principal 2020 comme suit :
- Budget forêt : compte 6522 : reversement excédent des budgets annexes administratifs au budget principal
- Budget principal : compte 7551 : excédent des budgets annexes à caractère administratif

N°2020/06/57 :

REVERSEMENT DE L'EXCEDENT D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE EAU VERS LE BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2224-1, R.2221-48 et R 2221-90,

Considérant que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Considérant que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, au financement des investissements, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement.

Considérant que la section d'exploitation du budget annexe eau est excédentaire à hauteur de 468 540.93 € et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Après en voir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'intégrer dans le budget principal une partie de résultat d'exploitation du budget annexe eau
- PRECISE que le montant de la reprise s'élève à 100 000 €
- INDIQUE que le reversement s'effectue par le jeu d'écritures comptables suivant :

Budget annexe eau

Article 672 : - Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement : 100 000 €

Budget principal

Article 7561 : - Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial : 100 000€

N°2020/06/58 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget primitif PRINCIPAL 2020, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES REELLES.....	3 301 530.61 €
DEPENSES D'ORDRE	530 000.00 €
TOTAL DEPENSES.....	3 831 530.61 €

RECETTES REELLES.....	3 474 941.00 €
RESULTAT REPORTE	356 589.61 €
TOTAL RECETTES	3 831 530.61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES REELLES.....	2 705 400.00 €
DEPENSES D'ORDRE	213 000.00 €
SOLDE EXECUTION REPORTE	733 876.97 €
TOTAL DEPENSES.....	3 652 276.97 €

RECETTES REELLES.....	2 909 276.97 €
RECETTES D'ORDRE.....	743 000.00 €
TOTAL RECETTES	3 652 276.97 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget Primitif Principal de l'année 2020 à 20 voix pour

N°2020/06/59 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2020

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget EAUX 2020, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES REELLES.....	341 000.93 €
DEPENSES D'ORDRE	74 180.00 €
TOTAL DEPENSES.....	415 180.93 €

RECETTES REELLES.....	240 200.00 €
RECETTES D'ORDRE.....	2 631.00 €
RESULTAT REPORTE	468 540.93 €
TOTAL RECETTES	711 371.93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES REELLES.....	592 837.09 €
DEPENSES D'ORDRE	2 631.00 €
TOTAL DEPENSES.....	595 468.09 €

RECETTES D'ORDRE.....	74 180.00 €
RESULTAT REPORTE	521 288.09 €
TOTALT RECETTES.....	595 468.09 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget du service de l'EAU de l'année 2020 à 20 voix pour

N°2020/06/60 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget ASSAINISSEMENT 2020, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES REELLES.....	200 837.10 €
DEPENSES D'ORDRE	119 200.00 €
RESULTAT REPORTE DEFICIT.....	8 862.90 €
TOTAL DEPENSES.....	328 900.00 €

RECETTES REELLES.....	309 100.00 €
RECETTES D'ORDRE.....	19 800.00 €
TOTAL RECETTES	328 900.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES REELLES.....	942 601.65 €
DEPENSES D'ORDRE	19 800.00 €
TOTAL DEPENSES.....	962 401.65 €

RECETTES REELLES.....	0.00 €
RECETTES D'ORDRE.....	119 200.00 €
RESULTAT REPORTE	843 201.65 €
TOTAL RECETTES	962 401.65 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget du service de l'ASSAINISSEMENT de l'année 2020 à 20 voix pour

N°2020/06/61 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF FORET 2020

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget FORET 2020, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES REELLES.....	139 498.11 €
TOTAL DEPENSES.....	139 498.11 €

RECETTES REELLES.....	107 700.00 €
RESULTAT REPORTE.....	31 798.11 €
TOTAL RECETTES.....	139 498.11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES REELLES.....	54 761.08 €
TOTAL DEPENSES.....	54 761.08 €

RESULTAT REPORTE.....	54 761.08 €
TOTAL RECETTES.....	54 761.08 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget du service de la FORET de l'année 2020 à 20 voix pour

N°2020/06//62 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2020

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2020, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES REELLES.....	198.64 €
DEPENSES ORDRES.....	5 266.00 €
TOTAL DEPENSES.....	5 464.64 €

RECETTES REELLES.....	4 000.00 €
RESULTAT REPORTE.....	1 464.64 €
TOTAL RECETTES.....	5 464.64€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES REELLES.....	5 266.00€
TOTAL DEPENSES.....	5 266.00 €

DEPENSES ORDRES.....	5 266.00 €
TOTAL RECETTES.....	5 266.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget PANNEAUX PHOTOVOLAIQUES de l'année 2020 à 20 voix pour

2020/06/63 :

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DE DEFENSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de désigner un correspondant défense et présente ses missions au sein de la collectivité.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité désigne Mr SCHMALTZ Jean-Pierre correspondant défense.

2020/06/64 :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose au Conseil que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Monsieur le Maire demande le report de cette délibération.

Le conseil municipal donne son accord pour le report au prochain conseil municipal prévu début juillet

2020/06/65

DEFINITION DES MODALITES DE LOCATION DE LA FUTURE MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de location-vente concernant la future pharmacie accolée à la maison de santé.

Après échange et discussion, le conseil municipal est plutôt favorable par 18 voix pour, une abstention et une contre à ce mode de location, mais devra définir les modalités précises lors d'un prochain conseil municipal notamment une réduction de la durée.

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a deux demandes d'habitants concernant la tempête de grêle du 12 juin 2020 pour une reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle. Monsieur le Maire va contacter ses personnes pour leur expliquer les conditions des assurances notamment au niveau de la franchise (380 €uros).

Un point est soulevé concernant les difficultés des commerçants et artisans suite à la pandémie de COVID 19. Mr JACQUEMIN et Mme CLAUDEL répondent qu'une visite est prévue chez tous les commerçants et artisans.

Mme SEMPIANA précise que des actions ont été mises en place par l'intermédiaire de la CCPVM.

Après discussion, un courrier va leur être envoyé.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 40.

Le Maire,

André JACQUEMIN



